



Stratégie québécoise
de l'eau
2018-2030

REDDITION
DE COMPTES ANNUELLE
DU PLAN D'ACTION 2018-2023
2021-2022

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance et des connaissances sur l'eau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), avec la collaboration de 10 ministères et organismes gouvernementaux. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Direction de la gouvernance et des connaissances sur l'eau
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 8^e étage, boîte 42
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3885

Ou

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-93873-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec — 2023

Liste des sigles et des acronymes

CMI	Commission mixte internationale
FFQ	Fondation de la faune du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MTO	Ministère du Tourisme
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
TCR	Table de concertation régionale

Table des matières

Introduction	6
Synthèse des principales avancées de 2021-2022	9
Résultats des 19 mesure phares	13
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	14
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	16
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	18
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	20
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	22
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	23
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	25
État d'avancement des livrables des 63 mesures	27
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	28
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	32
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	36
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	39
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	42
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	46
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	51
Budgets du plan d'action 2018-2023	55
Annexe – Résultats des indicateurs des 9 cibles stratégiques de la SQE	61

Introduction

Le 27 juin 2018, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a dévoilé la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) ainsi que son Plan d'action 2018-2023.

La Stratégie québécoise de l'eau (SQE) est guidée par sept orientations qui permettront au gouvernement d'assumer son rôle de gardien de l'eau et de mobiliser les acteurs concernés :

- Assurer une eau de qualité pour la population;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques;
- Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau;
- Miser sur le potentiel économique de l'eau;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau;
- Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau;
- Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

La SQE se déploie en plusieurs plans d'action successifs qui viennent définir les mesures spécifiques à mettre en œuvre. Ainsi, le premier plan, soit le [Plan d'action 2018-2023](#), prévoit 63 mesures assorties d'investissements de plus de 548 M\$. L'ensemble de ces mesures est porté par 10 ministères et organismes gouvernementaux.

Le MELCCFP est responsable, en collaboration avec les nombreux partenaires concernés, de la coordination et du suivi de la Stratégie et de son plan d'action. Le MELCCFP s'est associé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le développement et le suivi d'indicateurs associés aux neuf cibles stratégiques de la SQE qui couvrent la période 2018 à 2030. Ainsi, l'ISQ a le mandat de recueillir, de produire et de diffuser l'information relative aux résultats de ces cibles stratégiques. Les résultats des neuf cibles stratégiques peuvent être consultés à partir de la [vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) du site Web de l'ISQ ou dans le tableau récapitulatif présenté en annexe du présent rapport.

Le MELCCFP a, quant à lui, le mandat de suivre et d'évaluer le Plan d'action 2018-2023. En ce sens, chaque année, un état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action est publié pour dresser le bilan des résultats obtenus durant l'année précédente. En novembre 2019, 2020 et 2021, après presque trois ans de réalisation, le MELCCFP publiait respectivement le [Bilan 2018-2019](#), le [Bilan 2019-2020](#) et le [Bilan 2020-2021](#) du plan d'action de la SQE. Encore cette année, le MELCCFP a le plaisir de présenter le Bilan 2021-2022 du Plan d'action 2018-2023 de la SQE. Ce rapport comporte trois sections.

1. La première section présente les résultats des 19 mesures phares du plan d'action à l'aide d'indicateurs et de 23 cibles spécifiques. Ces 19 mesures ont été retenues, parce qu'elles contribuent directement à l'atteinte d'au moins une des neuf cibles stratégiques de la SQE. Il s'agit des mesures suivantes :

- Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (mesure 1.1.1);

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec (mesure 1.2.4);
 - Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles (mesure 1.3.1), sous-mesure Accroître le contrôle des rejets d'eaux usées non traitées dans l'environnement;
 - Soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques (mesure 2.1.1);
 - Protéger les milieux aquatiques sur les territoires forestiers du domaine de l'État (mesure 2.1.4);
 - Cartographier les zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent (mesure 3.2.1);
 - Produire une nouvelle cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques (mesure 3.2.2);
 - Actualiser la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations (mesure 3.2.3);
 - Mettre en œuvre le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 (mesure 4.1.2);
 - Mettre en œuvre le volet tourisme de la Stratégie maritime (mesure 4.4.1);
 - Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'horizon 2019-2025 (mesure 5.1.2);
 - Bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines (mesure 6.1.1), sous-mesure Bonifier les connaissances sur les eaux souterraines;
 - Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau (mesure 6.2.2);
 - Acquérir et transférer des connaissances scientifiques sur le milieu marin grâce au projet Odyssée Saint-Laurent (mesure 6.2.3);
 - Développer et améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations (mesure 6.2.5);
 - Étendre la gestion intégrée de l'eau (mesure 7.1.1), sous-mesure Compléter la mise sur pied des Tables de concertation régionales (TCR);
 - Améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.1.2), sous-mesure Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau;
 - Appuyer la concertation Québec-Vermont-New York pour la gestion intégrée du lac Champlain, du lac Memphrémagog et de la rivière Richelieu (mesure 7.2.1);
 - Élaborer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.3.3).
2. La deuxième section montre l'état d'avancement annuel du taux de réalisation des livrables pour chacun des objectifs du plan d'action. Pour établir le taux de réalisation des livrables, nous avons attribué une cote variant de 0 à 1 à chacun des livrables. La cote 0 est attribuée aux livrables non réalisés, tandis que la cote 1 est donnée aux

livrables réalisés. Pour les livrables en cours de réalisation, une cote de 0,5 est attribuée. Finalement, les livrables réalisés en continu se voient recevoir une cote égale pour chacune des années couvertes par la mesure. Par exemple, un livrable qui se déroule en continu sur cinq ans, soit tout au long de la période 2018-2023, a une cote de 0,2 par année. La cote en continu est ajustée en fonction du nombre d'années sur lesquelles se déroule le livrable. La sommation de ces livrables a ensuite été divisée par le total des livrables identifiés pour l'atteinte de l'objectif.

3. La troisième et dernière section du rapport fait état de l'utilisation des budgets prévus, c'est-à-dire des dépenses réelles effectuées au cours de l'année financière 2021-2022 par rapport aux budgets 2018-2023, pour chacun des objectifs du plan d'action.

Synthèse des principales avancées de 2021-2022

L'année 2021-2022 constitue la quatrième année de mise en œuvre de la SQE et de son plan d'action 2018-2023. Au cours de cette année, le MELCCFP et ses partenaires ont poursuivi la réalisation des différentes mesures du plan d'action. Ainsi, en 2021-2022, 4 des 23 cibles spécifiques des 19 mesures phare du plan d'action ont été dépassées et deux cibles spécifiques ont été atteintes, comme en témoignent les résultats du tableau ci-dessous :

Cibles spécifiques des 19 mesures phares	Résultats cumulatifs
À l'horizon 2023, 80 % des municipalités ayant bénéficié d'une aide financière par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable ont complété leur rapport d'analyse de la vulnérabilité dans les délais prescrits par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (1 ^{er} avril 2021).	98 % des municipalités ont remis leur rapport d'analyse de vulnérabilité. La cible a été dépassée.
À l'horizon 2023, des solutions alternatives ont été mises en place dans au moins cinq réseaux municipaux ou non municipaux, un bilan sur la performance de ces solutions a été réalisé et des perspectives sur les autres cas identifiés sont établies.	L'atteinte de l'indicateur ne pourra être vérifiée qu'en 2023.
À l'horizon 2023, le MELCCFP a délivré 375 attestations d'assainissement municipales (AAM).	121 AAM délivrées.
À l'horizon 2023, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ont soumis leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).	4 MRC ont déposé leur projet de PRMHH.
À l'horizon 2023, une amélioration constante du taux de conformité aux normes de protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides est constatée au cours de la période 2018-2023.	Le taux de conformité a augmenté et est maintenant de 94 % en moyenne.
À l'horizon 2023, les aménagistes locaux ont spécifié et documenté des objectifs à atteindre et ont identifié des solutions pour répondre adéquatement aux enjeux identifiés.	L'atteinte de l'indicateur ne pourra être vérifiée qu'en 2023.
À l'horizon 2023, faire en sorte que les quatre Tables de concertation régionales composant le volet « fluvial » et les 24 MRC composant le volet « maritime » disposeront des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation le long du Saint-Laurent.	Les travaux sont achevés pour les 24 MRC composant le volet « maritime ».
À l'horizon 2023, 250 municipalités ont à leur disposition l'information produite dans le cadre du projet INFO-Crue.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.
À l'horizon 2023, les nouvelles cartes des zones inondables produites pour les huit secteurs vulnérables sont en vigueur sur le territoire des municipalités concernées (100 % des 171).	8 %, soit 13 municipalités concernées.
À l'horizon 2023, le MELCCFP assure le financement du dénombrement de saumons dans plus de 25 rivières.	25 organismes financés pour dénombrent les saumons dans 32 rivières. La cible a été dépassée.

Cibles spécifiques des 19 mesures phares	Résultats cumulatifs
À l'horizon 2023, les activités de promotion de la pêche au saumon permettent de consolider le nombre de jours-pêche.	Moyenne annuelle de 69 191 jours-pêche. La cible a été dépassée.
À l'horizon 2020, un minimum de 90 M\$ d'investissements aura été généré dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme lié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique.	96 752 441 M\$ d'investissements. La cible a été dépassée.
Au bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, publié en 2023, la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015 aura été réduite de 12,0 %.	-9,1 % par rapport à 2015.
À l'horizon 2023, 90 % du territoire méridional municipalisé du Québec aura été couvert par un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.	75 % du territoire a déjà été couvert.
À l'horizon 2023, l'ensemble de la clientèle cible est abonnée au Portail des connaissances sur l'eau.	45 % de la clientèle cible.
À l'horizon 2023, une base de données centralisée est mise en place dans le but de regrouper les connaissances sur le système Saint-Laurent et d'en favoriser l'accès.	La base de données est réalisée à 85 %.
À l'horizon 2023, une plateforme technologique collaborative en lien avec les projets de recherche et d'innovation dans le domaine maritime est mise en place.	La plateforme est réalisée à 90 %.
À l'horizon 2023, par l'entremise du portail gouvernemental Vigilance, on possède des connaissances accrues sur les risques d'inondation pour les infrastructures de 100 % des bassins versants du Québec méridional pour lesquels il existe un modèle numérique de terrain.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.
À l'horizon 2023, l'ensemble des zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent sont dotées d'une Table de concertation régionale.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.
À l'horizon 2023, tous les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux du Saint-Laurent (PGIR) sont intégrés dans un outil de gestion centralisé et optimisé.	40 PDE sur 40 et aucun PGIR.
À l'horizon 2023, le Québec a participé à 90 % des réunions tenues par la CMI et le CDLC.	Le taux de participation est de 90 %. La cible a été atteinte.
À l'horizon 2023, l'entente avec le Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi est signée.	L'entente a été signée par les deux parties en 2020-2021. La cible a été atteinte.
À l'horizon 2023, l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire – Gestion intégrée des ressources en eau est adoptée au Conseil des ministres.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.

Concernant les taux de réalisation des livrables par orientation et objectif pour 2021-2022, trois objectifs ont atteint la cible de 100 % de réalisation des livrables, soit l'objectif 1 de l'orientation 1, l'objectif 1 de l'orientation 3 et l'objectif 3 de l'orientation 4. Après quatre ans de mise en œuvre, six des sept orientations de la SQE ont une moyenne de réalisation des livrables de leurs objectifs supérieure à 70 %.

Moyenne du taux de réalisation des livrables par orientation

78 % pour les 4 objectifs de l'orientation 1
71 % pour les 4 objectifs de l'orientation 2
92 % pour les 3 objectifs de l'orientation 3
82 % pour les 4 objectifs de l'orientation 4
77 % pour les 2 objectifs de l'orientation 5
79 % pour les 3 objectifs de l'orientation 6
62 % pour les 3 objectifs de l'orientation 7

En ce qui a trait aux réalisations de l'année 2021-2022, voici une liste sommaire de quelques réalisations qui démontrent la variété et l'étendue des champs couverts par celles-ci. Une liste plus détaillée peut être consultée dans la section État d'avancement des 63 mesures du présent bilan.

- Réalisation de 181 activités par les organismes de bassins versants et les organismes coordonnateurs de table de concertation régionale pour le Saint-Laurent lors de l'édition 2021 du Mois de l'eau qui portait sur le ruissellement.
- Création de la réserve aquatique projetée du Banc-des-Américains, le 7 octobre 2021. Ce territoire est ainsi devenu la première aire marine protégée bénéficiant d'un double statut de protection.
- Installation de 45 nouvelles fontaines d'eau et d'un total de 125 débitmètres dans les écoles primaires ciblées par l'Expérimentation de l'Intervention du projet VisezEau.
- Renouvellement du crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles pour cinq années supplémentaires, soit jusqu'en 2027. En 2019, 3 027 bénéficiaires se sont prévalus de ce crédit d'impôt pour un coût de 6,9 M\$.
- Mise à jour, par le ROBVQ, de l'autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales permettant aux instances territoriales d'évaluer la manière dont sont gérées les eaux pluviales sur leur territoire et tenue de six ateliers sur l'importance de la gestion durable des eaux pluviales organisés par Réseau Environnement en collaboration avec le MELCCFP.

- Tenue de cinq rencontres des membres du Forum d'action sur l'eau visant à renforcer la coordination de l'action gouvernementale et à mieux arrimer les priorités du gouvernement à celles des acteurs locaux et régionaux.
- Tenue de deux appels à projets par le Consortium de recherche dédié à l'eau – Osmoz qui ont mené au financement de quatre projets ayant un budget total de 525 909 \$.
- Tenue de deux appels à projets dans le cadre du Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes qui ont permis de financer 33 projets, ce qui totalise une aide financière de 938 000 \$.
- Octroi d'une aide financière totalisant 5 241 500 \$ à 883 entreprises agricoles pour l'acquisition d'équipements et la mise en place de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides dans le cadre du programme Prime-Vert.
- Octroi de 6,44 M\$ à 12 organismes et entreprises agricoles dans le cadre du Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre pour la réalisation de 45 projets d'une valeur totale admissible de 9,75 M\$.
- Fin, au 31 août 2021, de la campagne nationale de sensibilisation à la protection et à l'utilisation durable de l'eau Pensez Bleu. Pour cette campagne, quatre vidéos ont notamment été réalisées pour diffusion à la télévision et sur les réseaux sociaux.
- Fin, au 31 mars 2022, du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable. Au total, ce sont 18,8 M\$ qui ont été octroyés aux municipalités du Québec dans le cadre des volets 1 et 2 de ce programme.
- Fin, au 31 mars 2022, du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau. Ce sont 47 projets découlant de 87 actions inscrites dans un PDE en lien avec une problématique prioritaire qui ont été financés par le PSREE pour une aide financière totale de près de 2,57 M\$.

Enfin, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, 77 livrables ont été réalisés, 44 étaient en cours de réalisation et 64 étaient réalisés de façon continue, sur un total de 448 livrables.

À la suite de quatre années de mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 de la SQE, le pourcentage d'avancement global est de 76 % tandis que 64 % du budget a été dépensé. Plus précisément, sur les 448 livrables de la SQE, 271 livrables ont été réalisés, 44 sont en cours de réalisation et 64 sont réalisés de façon continue.

Résultats

des 19 mesures phares



Assurer une eau de qualité pour la population

Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.

À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés.

Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP (1.1.1)	Pourcentage des municipalités ayant complété l'étude de vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable.	À l'horizon 2023, 80 % des municipalités ayant bénéficié d'une aide financière par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ont complété leur rapport d'analyse de la vulnérabilité dans les délais prescrits par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (1 ^{er} avril 2021).	Au cours de l'année financière 2021-2022, 32 % des municipalités qui ont reçu une aide financière dans le cadre du PPASEP ont produit un rapport d'analyse de vulnérabilité et l'ont remis au ministre.	Depuis l'année 2018-2019, 98 % des municipalités qui ont participé au volet 1 du PPASEP ont remis leur rapport d'analyse de vulnérabilité à la fin du programme qui s'est terminé le 31 mars 2022. La cible a donc été dépassée.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP (1.2.4)	Nombre de réseaux municipaux dont la problématique d'accès à l'eau potable a été résolue par l'implantation de solutions alternatives.	À l'horizon 2023, des solutions alternatives ont été mises en place dans au moins cinq réseaux municipaux ou non municipaux, un bilan sur la performance de ces solutions a été réalisé et des perspectives sur les autres cas identifiés sont établies.	L'atteinte de l'indicateur pourra être vérifiée en 2023 seulement.	L'atteinte de l'indicateur pourra être vérifiée en 2023 seulement.
MELCCFP (1.3.1)	Nombre d'attestations d'assainissement municipales délivrées.	À l'horizon 2023, le MELCCFP a délivré 375 attestations d'assainissement municipales (AAM).	Ce sont 86 AAM qui ont été délivrées en 2021-2022.	Les résultats cumulatifs sont établis à 121 AAM délivrées depuis 2020-2021. La préparation des AAM a débutée à l'hiver 2020 et aucune AAM n'a été délivrée en 2019-2020 ni en 2018-2019.



Protéger et restaurer les milieux aquatiques



Cible stratégique

À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* en 2017.

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire.

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP (2.1.1)	Nombre de MRC ayant complété et soumis leur plan régional des milieux humides et hydriques.	À l'horizon 2023, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ont soumis leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).	Quatre MRC ont soumis un projet de PRMHH en 2021-2022. Les 97 autres MRC doivent déposer un projet au plus tard le 16 juin 2023.	Les résultats cumulatifs sont établis à 4, car aucune MRC n'a déposé de projet de PRMHH en 2019-2020 et 2020-2021.
MRNF (2.1.4)	Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et à la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> concernant la protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides.	À l'horizon 2023, une amélioration constante du taux de conformité aux normes de protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides est constatée au cours de la période 2018-2023.	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, pour la période 2020-2021, la conformité globale est de 95 %.	Le taux de conformité des activités d'aménagement forestier pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 est de 94 % en moyenne. Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MRNF (2.1.4)	Prise en compte des enjeux relatifs aux milieux humides et riverains dans la planification de l'aménagement forestier.	À l'horizon 2023, les aménagistes locaux ont spécifié et documenté des objectifs à atteindre et ont identifié des solutions pour répondre adéquatement aux enjeux identifiés.	Le résultat est mesuré de façon quinquennale, et les dernières données sont de 2013-2018. Les premiers résultats seront donc disponibles en 2023 et non en 2020 comme indiqué dans le Bilan 2018-2019.	La reddition de comptes se fera en 2023 à partir du bilan quinquennal 2018-2023.



Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP (3.2.1)	Nombre de TCR et de MRC côtières possédant une cartographie de leurs zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion.	À l'horizon 2023, faire en sorte que les quatre Tables de concertation régionales (TCR) composant le volet « fluvial » et les 24 MRC composant le volet « maritime » disposeront des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation le long du Saint-Laurent.	Les travaux sont achevés pour les 24 MRC composant le volet « maritime ». Pour le volet « fluvial », les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2022-2023 selon l'échéancier ¹ .	Les travaux sont achevés pour les 24 MRC composant le volet « maritime ». Pour le volet « fluvial », les premiers résultats seront disponibles à compter de 2022-2023 selon l'échéancier.
MELCCFP (3.2.2)	Nombre de municipalités possédant une cartographie des zones inondables établie en fonction des changements climatiques.	À l'horizon 2023, 250 municipalités ont à leur disposition l'information produite dans le cadre du projet INFO-Crue.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2022-2023 ² .	Aucun résultat cumulatif pour le moment. Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles à compter de 2022-2023.

¹ Il est à noter que la diffusion des cartes réglementaires est tributaire de l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire.

² L'échéance pour l'obtention des premiers résultats a été modifiée par les autorités concernées pour passer de 2021 à 2022-2023.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MAMH (3.2.3)	Proportion des municipalités pour lesquelles la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des huit conventions d'aide financière est en vigueur.	À l'horizon 2023, les nouvelles cartes des zones inondables produites pour les huit secteurs vulnérables sont en vigueur sur le territoire des municipalités concernées (100 % des 171) ³ .	Aucune nouvelle cartographie n'est en vigueur pour les municipalités visées par les conventions d'aide financière en 2021-2022.	Les résultats cumulatifs sont établis à 8 %, soit 13 municipalités visées par des conventions d'aide financière, car aucune nouvelle cartographie n'est en vigueur en 2020-2021 et 2021-2022.

³ La cible et l'indicateur ont été modifiés à la suite de la publication du Plan de protection du territoire face aux inondations en avril 2020 et de l'adoption de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (PL-67) en mars 2021.



Miser sur le potentiel économique de l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP <i>(4.1.2)</i>	Nombre d'organismes financés et de rivières pour lesquels le MFFP finance des activités de dénombrement de saumons annuellement.	À l'horizon 2023, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) assure le financement du dénombrement de saumons dans plus de 25 rivières.	En 2021-2022, 23 organismes ont été financés et ont dénombré les saumons dans 28 rivières.	Jusqu'à maintenant, 25 organismes ont été financés pour dénombrer les saumons dans 32 rivières. La cible est donc dépassée.
MELCCFP <i>(4.1.2)</i>	Nombre de jours-pêche au saumon effectués annuellement au Québec.	À l'horizon 2023, les activités de promotion de la pêche au saumon permettent de consolider le nombre de jours-pêche.	En 2021-2022, 75 435 jours-pêche au saumon ont été effectués.	Le nombre de jours-pêche s'est maintenu entre 64 000 et 76 000 pour les quatre années. Ainsi, la moyenne annuelle s'élève à 69 191 jours-pêche. La cible de 68 731 jours-pêche est donc dépassée.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<i>MTO</i> <i>(4.4.1)</i>	Investissements générés par les projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique – volet 4.	À l'horizon 2020, un minimum de 90 M\$ d'investissements aura été généré dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme lié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique.	En 2020-2021, les investissements générés dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme s'élèvent à 8 721 339 \$. Le programme a pris fin le 31 mars 2021.	Les résultats cumulatifs s'élèvent à 96 752 441 \$ d'investissements depuis 2015. Le programme a pris fin le 31 mars 2021. La cible a donc été dépassée.



Promouvoir une utilisation durable de l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa quantité d'eau potable distribuée par personne de 20 % par rapport à 2015.

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau.

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MAMH (5.1.2)	Quantité d'eau distribuée par personne, par jour.	Au bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, publié en 2023, la quantité d'eau distribuée par personne, par jour, par rapport à 2015 aura été réduite de 12,0 % ⁴ .	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, en 2020, la quantité d'eau distribuée par personne, par jour, a été réduite de 9,1 % par rapport à 2015.	Les résultats cumulatifs sont établis à une réduction de 9,1 % par rapport à 2015.

⁴ La cible spécifique de la mesure 5.1.2, Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise de l'eau potable sur l'horizon 2018-2025, a été ajustée conformément à la révision des cibles inscrites dans le plan stratégique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).



Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP (6.1.1)	Pourcentage du territoire municipalisé du Québec méridional couvert par un projet PACES.	À l'horizon 2023, 90 % du territoire méridional municipalisé du Québec aura été couvert par un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES).	En 2015, 75 % du territoire avait déjà été couvert par trois vagues de projets dans le cadre du PACES. Selon l'échéancier, les prochains résultats annuels seront disponibles en 2022, car les projets ont démarré en 2018 et s'étendent sur quatre ans.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.
MELCCFP (6.2.2)	Taux d'adhésion au Portail des connaissances sur l'eau par les principaux acteurs de l'eau.	À l'horizon 2023, l'ensemble de la clientèle cible est abonnée au Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	En 2021-2022, le taux d'adhésion au PCE est de 23,15 %.	Les résultats cumulatifs du taux d'adhésion au PCE sont de 45 %.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MEIE (6.2.3)	État de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée sur le système Saint-Laurent.	À l'horizon 2023, une base de données centralisée est mise en place dans le but de regrouper les connaissances sur le système Saint-Laurent et d'en favoriser l'accès.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée a augmenté de 35 % en 2021-2022.	Le pourcentage d'opérationnalisation cumulatif de la base de données centralisée est de 85 %.
MEIE (6.2.3)	État de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique collaborative visant la recherche et l'innovation dans le domaine maritime.	À l'horizon 2023, une plateforme technologique collaborative en lien avec les projets de recherche et d'innovation dans le domaine maritime est mise en place.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique a augmenté de 45 % en 2021-2022.	Le pourcentage d'opérationnalisation cumulatif de la plateforme technologique est de 90 %.
MSP (6.2.5)	Pourcentage des bassins versants sur lesquels les connaissances relatives aux inondations ont été améliorées et sont diffusées sur le portail gouvernemental Vigilance.	À l'horizon 2023, par l'entremise du portail gouvernemental Vigilance, on possède des connaissances accrues sur les risques d'inondation pour les infrastructures de 100 % des bassins versants du Québec méridional pour lesquels il existe un modèle numérique de terrain.	Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est tributaire de données en provenance du MELCC (projet INFO-Crue). Ces données n'étaient pas encore disponibles en 2021-2022.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.



Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les MRC tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.

À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.

Objectif 1 : Consolider la gestion des ressources en eau au Québec.

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau.

Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP (7.1.1)	Nombre de nouvelles Tables de concertation régionales créées.	À l'horizon 2023, l'ensemble des zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent sont dotées d'une Table de concertation régionale (TCR).	Aucune nouvelle TCR pour l'année 2021-2022. Selon le nouvel échéancier intégré à l'Entente Plan d'action Saint-Laurent 2021-2026 renouvelée en mars 2021, les premiers résultats seront disponibles en 2022-2023.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.
MELCCFP (7.1.2)	Degré d'intégration du contenu des PDE et des PGIR dans un outil de gestion centralisé.	À l'horizon 2023, tous les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux du Saint-Laurent (PGIR) sont intégrés dans un outil de gestion centralisé et optimisé.	En juin 2021, 40 PDE sur 40 étaient intégrés dans un outil de gestion centralisé. L'intégration des PGIR au système n'a pas été réalisée compte tenu du fait qu'ils ne sont pas encore officiellement approuvés par le MELCC.	Les résultats cumulatifs sont de 40 PDE sur 40 et d'aucun PGIR, car ces derniers ne sont pas encore officiellement approuvés par le MELCC.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCCFP (7.2.1)	Pourcentage de participation aux réunions convoquées par la Commission mixte internationale (CMI) et le Comité directeur du lac Champlain (CDLC).	À l'horizon 2023, le Québec a participé à 90 % des réunions tenues par la CMI et le CDLC.	En 2021-2022, le taux de participation aux réunions du CDLC est de 100 %.	Les résultats cumulatifs du taux de participation du Québec aux réunions de la CMI et du CDLC s'élèvent à 90 % pour les quatre dernières années. La cible a donc été atteinte.
MELCCFP (7.2.1)	Renouvellement de l'entente Québec-Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi.	À l'horizon 2023, l'entente avec le Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi est signée.	Le texte de l'entente Québec-Vermont- sur le phosphore concernant la baie Missisquoi a été signé par les deux parties en 2020-2021 et le décret adoptant officiellement l'entente l'a été en 2021-2022.	L'entente a été signée par les deux parties en 2020-2021 et le décret a été adopté le 30 juin 2021. La cible a donc été atteinte.
MAMH (7.3.3)	L'OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau est diffusée dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> .	À l'horizon 2023, l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) – Gestion intégrée des ressources en eau est adoptée au Conseil des ministres.	Selon le nouvel échéancier, les résultats seront disponibles en 2023.	Aucun résultat cumulatif pour le moment. Selon le nouvel échéancier, les résultats seront disponibles en 2023.

État d'avancement des 63 mesures

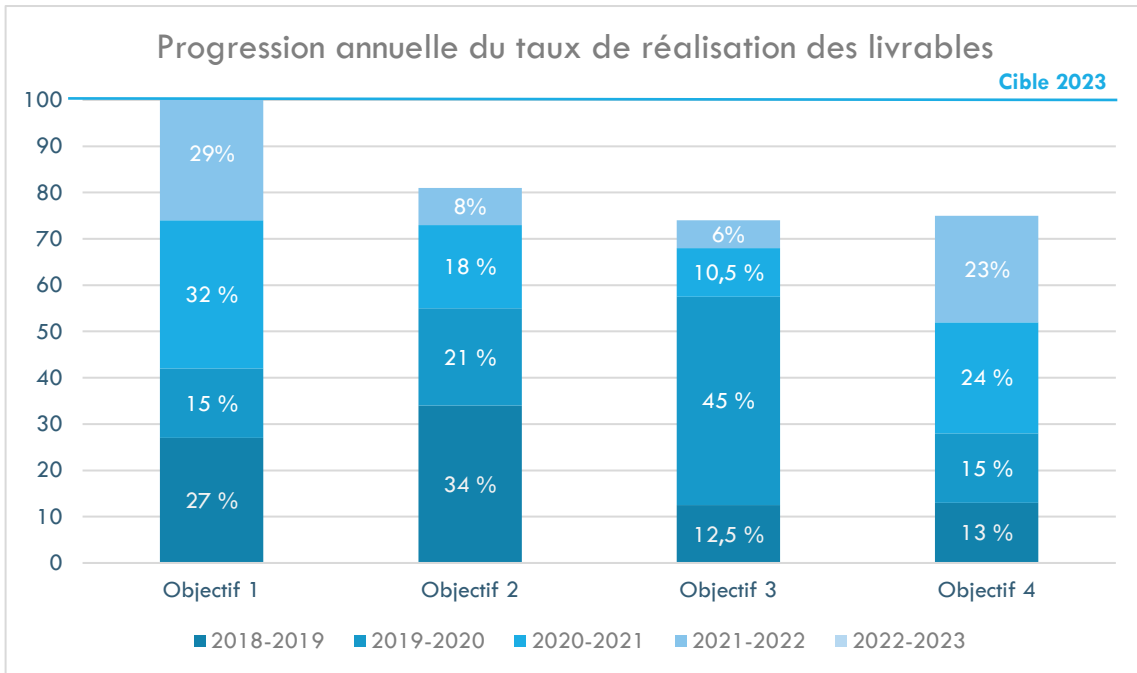
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés.

Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2021-2022 en lien avec les objectifs de l'orientation 1 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés

Les demandes d'aide financière reçues dans le cadre du [volet 2](#) du **Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable** (PPASEP) (mesure 1.1.1) ont été analysées en continu. Ainsi, depuis le début du programme en août 2018, 35 municipalités ont reçu une aide financière dans le cadre du volet 2. Le [volet 2 du PPASEP](#) offre un soutien financier aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies selon le [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection](#) ou le [Code de gestion des pesticides](#). Le PPASEP s'est terminé le 31 mars 2022. Rappelons que 472 municipalités ont reçu une aide financière dans le cadre du [volet 1 du PPASEP](#). Au total, ce sont 18,8 M\$ qui ont été octroyés aux municipalités du Québec dans le cadre des volets 1 et 2 du programme. Ainsi, tous les livrables de la mesure 1.1.1 ont été réalisés et l'objectif 1 de l'orientation 1 a été atteint.

Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante

Le **projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines** (mesure 1.2.1) et de développement d'une méthodologie de caractérisation des aquifères côtiers dans la région des Îles-de-la-Madeleine a pris fin en mars 2022. Les bases de données terrain et cartographiques développées dans le cadre de ce projet seront diffusées sur [Données Québec](#) et via le [Portail des connaissances sur l'eau](#). Les données seront aussi présentées aux MRC, municipalités et organismes de bassins versants (OBV) présents sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine lors d'ateliers de transfert de connaissances organisés par le [Réseau québécois sur les eaux souterraines](#) et financés par le [MELCCFP](#). Ce projet permettra le renforcement de la protection des eaux souterraines et l'élaboration de recommandations adaptées au contexte insulaire pour que leur exploitation y soit durable.


Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre de la mesure **moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles** (mesure 1.3.1), deux contrats ont été signés. Le premier contrat a été signé en août 2021 avec [l'Université du Québec à Chicoutimi](#) pour l'évaluation du risque de contamination des puits résidentiels par les virus issus des installations septiques autonomes par une approche de modélisation.




Cela permettra notamment de vérifier si la distance exigée entre les puits et les installations septiques est suffisante et si une grande densité d'installations septiques rend les puits plus à risque de contamination.

Le second contrat a également été signé en août 2021, mais avec [PleineTerre](#) pour la production d'un guide technique à l'intention des professionnels qui réalisent les études de caractérisation du site et du terrain naturel requises en vertu du [Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées](#). Ce guide outillera les professionnels afin qu'ils soient en mesure de décrire et de documenter la stratigraphie des sols, le niveau maximal moyen des eaux souterraines et le niveau du roc, lorsque rencontré, selon une approche normalisée.

 Le [crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles](#) instauré en 2017 pour appuyer financièrement les propriétaires de résidences isolées qui doivent mettre aux normes leurs installations septiques devait prendre fin en 2022, mais il a été reconduit pour cinq ans, soit jusqu'au 31 mars 2027. Ce crédit d'impôt s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} avril 2027. Ainsi, en 2019, 3 027 bénéficiaires se sont prévalus de ce crédit d'impôt, pour un coût de 6,9 M\$. À noter que les informations sur ce crédit d'impôt sont disponibles deux ans après l'année financière visée par la reddition de comptes. Rappelons que ce crédit d'impôt fait partie de la mesure **moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles** (mesure 1.3.1).

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie

 Le **développement d'une plateforme d'aide à la lutte contre l'érosion hydrique** s'est poursuivi en 2021-2022. En effet, l'algorithme déterminant de la largeur optimale des zones riveraines a été amélioré afin d'intégrer les principaux processus de piégeage, par les aménagements, des polluants à l'échelle de l'exploitation agricole, l'influence de la topographie, de la topologie et de la connectivité hydrologique du terrain, ainsi que les caractéristiques de la culture et des différents aménagements ou pratiques culturelles visant à réduire le ruissellement de surface. De fait, l'algorithme peut maintenant permettre la prédiction de l'effet des aménagements et des pratiques culturelles sur les pertes de sol et le transport des sédiments et des contaminants. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure **démontrer les bénéfices liés à l'amélioration des pratiques agricoles et agroenvironnementales** (mesure 1.4.1).



Toujours dans le cadre de la mesure **démontrer les bénéfices liés à l'amélioration des pratiques agricoles et agroenvironnementales** (mesure 1.4.1), le [projet Castor en Montérégie](#) a pris son envol en 2021-2022. Ce projet, coordonné par le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ) en collaboration avec [l'Institut national de la recherche scientifique](#) (INRS) chargé des équipes de recherche de six universités, vise l'amélioration significative des écosystèmes du bassin versant du ruisseau au Castor par l'adoption pérenne de pratiques et solutions agroenvironnementales par les agriculteurs. La démarche du [projet Castor](#) défie l'historique des projets collectifs en misant sur une approche ascendante inspirée de l'innovation sociale. Elle bouscule les déclencheurs de changement classiques et les méthodes de collaboration habituelles.

En 2021-2022, le [projet Castor](#) a rassemblé plus de 75 intervenants de divers horizons, incluant la plupart des entreprises agricoles cultivant dans le bassin versant (20) et plus de 25 agriculteurs participant aux activités d'échange. Tous se sont mobilisés pour la mise en place de projets de recherche novateurs et d'une vingtaine de pratiques agroenvironnementales, dont près de la moitié n'avaient jamais été expérimentées sur le bassin versant. Les apprentissages qui émaneront de ce projet rayonneront à l'échelle locale comme régionale. De plus, ils permettront d'éclairer les différents ministères et organismes concernés par l'agroenvironnement au sujet d'enjeux de nature sociale, économique, professionnelle et technique. Ce projet est possible grâce à un appui financier de 5,2 M\$.

Les entreprises agricoles sont toujours soutenues par le [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec](#) (MAPAQ) dans le cadre de la [Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021](#) afin qu'elles **adoptent des pratiques visant la réduction de l'usage des pesticides** et des risques qui leur sont associés pour la santé et l'environnement (mesure 1.4.4). La Stratégie se terminant cette année, c'est le [Plan d'agriculture durable 2020-2030](#) qui prend le relais. Plusieurs mesures et actions porteuses y sont prévues pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales, y compris celles permettant de réduire l'usage et les risques des pesticides.

En 2021-2022, le [programme Prime-Vert](#) a permis à 883 entreprises agricoles de bénéficier d'une aide financière totalisant 5 241 500 \$ pour l'acquisition d'équipements et la mise en place de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides. De plus, cette même année, 4 598 entreprises agricoles ont reçu des **services-conseils en agroenvironnement** spécifiques à la gestion intégrée des ennemis des cultures par l'entremise du [Programme services-conseils](#). Le soutien financier pour ces services s'élève à 3 966 394 \$.

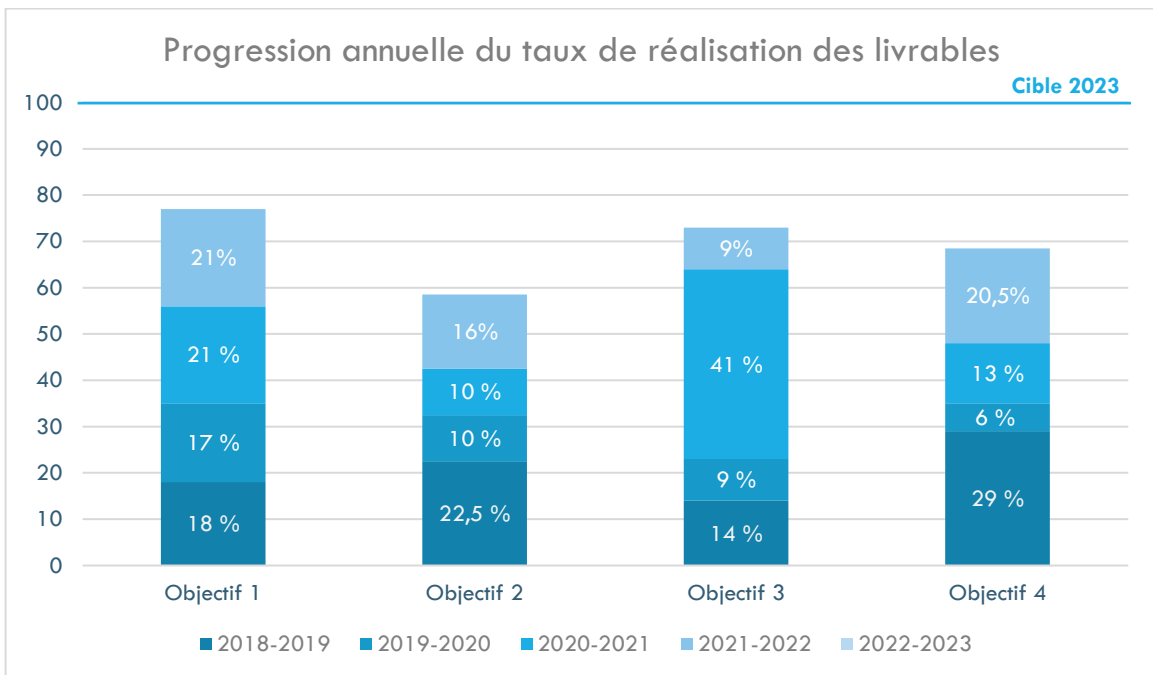
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire.

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.







Faits saillants


Voici les principales réalisations de 2021-2022 en lien avec les objectifs de l'orientation 2 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques

 Les travaux de [Canards Illimités Canada](#) dans le cadre de leur entente 2020-2023 avec le [MELCCFP](#) se poursuivent. De fait, la cartographie détaillée des milieux humides des MRC Les Basques, de La Matanie, de La Matapédia, de La Mitis et de Rimouski-Neigette a été réalisée. Cela permet d'appuyer ces cinq MRC dans l'élaboration de leur plan régional des milieux humides et hydriques en leur fournissant des données précises sur la localisation, la délimitation, la classification et l'état des milieux humides sur leur territoire. Rappelons que ces travaux se déroulent dans le cadre de la mesure **soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques** (mesure 2.1.1).


 La [Fondation de la faune du Québec](#) (FFQ), qui administre le programme pour le [MELCCFP](#), a lancé deux appels à projets en 2021-2022 dans le cadre du [Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre](#) (mesure 2.1.2). Ils se sont terminés respectivement le 1^{er} octobre 2021 et le 15 février 2022. Ainsi, au 31 mars 2022, une somme totale de 6,44 M\$ a été accordée à 12 organismes et à des entreprises agricoles pour la réalisation de 45 projets d'une valeur totale admissible de 9,75 M\$. La [liste des projets financés](#) est disponible sur le site Web de la [FFQ](#). Ce programme est destiné aux organismes du milieu porteurs d'**initiatives de conservation et de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de l'écosystème du lac Saint-Pierre**. En mars 2022, la durée du programme a été prolongée de deux années, soit jusqu'en mars 2024.

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire

 Les inventaires de terrain de la saison 2021 pour valider les observations du [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec](#) (CDPNQ) ont permis de mettre à jour les données pour 37 espèces floristiques aquatiques ou de milieux humides en situation précaire. Un total de **91 occurrences historiques** ont été visitées dans les diverses régions administratives du Québec. Les travaux d'inventaire ont permis de retrouver 59 occurrences historiques de plantes, ce qui représente 65 % des occurrences visitées. Les inventaires de terrain ont également favorisé la découverte de 28 nouvelles occurrences, dont l'une des plus belles populations de cypripède royal de la Gaspésie, et la mise à jour de 32 autres occurrences récentes.




Ainsi, ce sont 152 occurrences qui ont été créées ou mises à jour grâce à ces travaux. Il est important de rappeler que le CDPNQ recueille, consigne, analyse et diffuse l'information sur les éléments de la biodiversité, en particulier celle sur les éléments et les occurrences les plus importantes sur le plan de la conservation, dont les espèces floristiques et fauniques aquatiques. Ces travaux permettent d'**assurer la conservation des espèces floristiques aquatiques en situation précaire** (mesure 2.2.1).

 En 2021-2022, **4 sites de protection de plantes forestières menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées** ont été ajoutés à [l'Entente administrative entre le MELCC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(MFFP\) concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore et d'autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec](#) (mesure 2.2.1).

Parmi les 25 espèces floristiques forestières protégées par le [ministère des Ressources naturelles et des Forêts](#) (MRNF), 4 sont associées à des milieux humides :

- *Calypso bulbosa* var. *americana*;
- *Cypripedium reginae*;
- *Valeriana uliginosa*;
- *Erythranthe geyeri*.

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques

 Le 7 octobre 2021, le gouvernement du Québec a créé la réserve aquatique projetée du Banc-des-Américains pour **atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité** (mesure 2.3.1). Ce territoire est ainsi devenu la première aire marine protégée bénéficiant d'un double statut de protection. En effet, cette nouvelle réserve aquatique possède maintenant le statut de réserve aquatique projetée qui lui est conféré par la [Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#) ainsi que le statut de [zone de protection marine](#) établi par [Pêches et Océans Canada](#) selon la [Loi sur les océans](#). Il est à mentionner que cela s'inscrit dans le cadre de la [Convention sur la diversité biologique](#), pour laquelle les pays membres ont adopté les « [Objectifs d'Aichi](#) » en 2010.

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes

 Pour **lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes** (PEE) (mesure 2.4.1), la [FFQ](#) administre pour le [MELCCFP](#) le [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#).



Le rapport annuel 2020-2021 de la [FFQ](#), déposé en octobre 2021, indique que deux appels à projets ont eu lieu, soit un en septembre 2020 et un en janvier 2021. À leur terme, 33 projets ont été retenus pour financement pour un total de 938 000 \$ accordés en aide financière.

Encore cette année, d'autres projets d'acquisition de connaissances ont été réalisés pour **lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes** (mesure 2.4.1). Par exemple :

- Le développement et la diffusion d'une affiche et d'une vidéo animée sur le myriophylle à épis et les bonnes pratiques de prévention en milieu aquatique;
- La détection du myriophylle à épis dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Estrie, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue;
- La détection de la berce du Caucase sur les rives de la rivière Nicolet, et de la berce commune dans la région de Matapédia-Restigouche;
- Des tests et l'optimisation de l'outil d'aide à la décision concernant la gestion des PEE;
- La réalisation d'une revue de littérature par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie sur la télédétection des PEE.



Le **Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques ayant été bonifié** (mesure 2.4.3), des campagnes de sensibilisation sur les impacts du relâchement d'espèces aquatiques exotiques (EAE) ont été menées à compter de mars 2021. Ainsi, des capsules de sensibilisation sur les EAE ont été diffusées sur Facebook, une bande dessinée sur les impacts du relâchement d'EAE et un cahier d'identification des carpes asiatiques et d'autres espèces aquatiques envahissantes ont été publiés, et des panneaux de sensibilisation ont été distribués. Les programmes de détection des carpes asiatiques par l'ADN environnemental et par la pêche à l'électricité dans le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires sont en cours depuis 2017. Enfin, en mai 2021, le [Plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales](#) a été publié par le [MELCCFP](#). Ce plan résume les actions du [MELCCFP](#) et les enjeux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales selon les trois axes ci-dessous :

1. La prévention;
2. La surveillance;
3. Le contrôle.

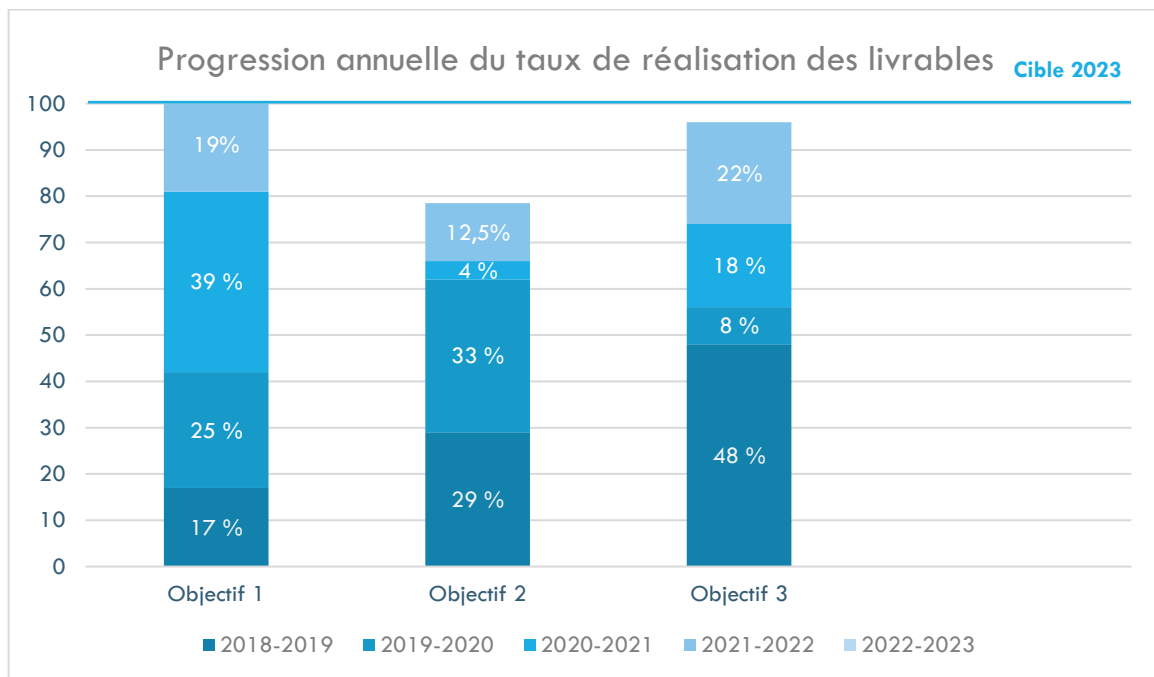


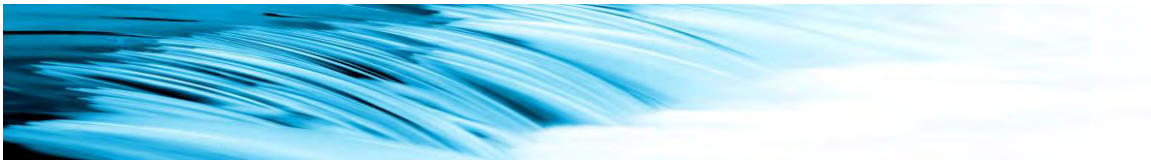
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages.

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.







Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2021-2022 en lien avec les objectifs de l'orientation 3 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau

 Afin de soutenir les réflexions sur les orientations à prendre pour **moderniser la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)** (mesure 3.1.1) et d'élaborer un cadre réglementaire applicable en partie par le [MELCCFP](#) à travers son régime d'autorisation par un règlement provincial d'application municipale qui a remplacé la [PPRLPI](#), un portrait des littoraux actuellement cultivés sur le territoire québécois a été réalisé en 2021-2022. Cela s'ajoute au portrait de l'encadrement réglementaire concernant la protection des milieux hydriques dans [l'Union européenne](#) et certains états membres, et à l'étude critique sur les mesures réglementaires qui avaient déjà été réalisées.

 Dans le but d'**encourager les municipalités à adopter des pratiques favorables à une gestion durable des eaux pluviales** (mesure 3.1.2), six ateliers sur l'importance de la gestion durable des eaux pluviales ont été tenus les 2 et 3 juin 2021, les 13 et 14 octobre 2021, et les 23 et 24 février 2022. [Ces ateliers](#), organisés par [Réseau Environnement](#) en collaboration avec le [MELCCFP](#), sont tous disponibles sur le site Web de Réseau Environnement. De plus, [l'Autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales](#) a été mis à jour et est maintenant en ligne dans la section Guides et boîtes à outils pour les municipalités du site Web du [ROBVQ](#), et la 2^e édition de l'autodiagnostic permet toujours aux instances territoriales d'évaluer la manière dont sont gérées les eaux pluviales sur leur territoire. À la fin de l'auto-évaluation, il leur est maintenant possible de télécharger un rapport en format PDF contenant des points à améliorer ainsi que des pistes de solutions concrètes qui ont été identifiées à partir du [Guide d'accompagnement](#).

Tous les livrables des trois mesures composant l'objectif 1 de l'orientation 3 ont été réalisés, ce qui fait que cet objectif a atteint la cible de 100 %.



Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau

👉 Pour répondre aux préoccupations des municipalités situées le long du Saint-Laurent concernant les défis d'adaptation auxquels elles seront confrontées, leur manque de connaissances et d'outils pour y faire face, le [MELCCFP](#) poursuit la **cartographie des zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent** (mesure 3.2.1) dans huit sites prioritaires du tronçon fluvial du Saint-Laurent. De plus, les mandats de recherche confié à [l'Université du Québec à Rimouski](#) pour les études sur la vulnérabilité et la résilience de la zone côtière aux aléas côtiers, dans un contexte de changements climatiques pour la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Charlevoix, se sont terminés en 2021-2022. Les résultats sont maintenant disponibles dans les 24 MRC concernées.

D'importants travaux visant à mettre à jour et étendre la cartographie des zones inondables intégrant les enjeux associés aux changements climatiques sont en cours. Ils seront diffusés à la suite de l'adoption du nouveau cadre réglementaire prévu au Plan de protection du territoire face aux inondations.

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages

👉 Le [Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux](#) (PAFMAN) permet d'**accroître la sécurité des barrages municipaux** conformément à la [Loi sur la sécurité des barrages](#) et au [Règlement sur la sécurité des barrages](#) de même que de **diminuer les risques associés à la présence des barrages sur le territoire** (mesure 3.3.1). En 2021-2022, 13 demandes d'aide financière ont été déposées et analysées dans le cadre de ce programme. Parmi celles-ci, 12 ont été priorisées pour financement, ce qui correspond à une aide financière de 1,29 M\$. Depuis quatre ans, ce sont 51 projets qui ont été financés pour un total de 5,4 M\$ en aide financière dans le cadre du [PAFMAN](#), et d'autres projets en cours seront à considérer pour l'année financière 2022-2023.

La Direction générale des barrages a mis en place une priorisation et un portefeuille de projets permettant de réaliser les projets en lien avec la mission de l'organisation. Or, plus d'une centaine de projets se sont ajoutés depuis et il n'est plus nécessaire de suivre le plan de rattrapage initialement établi pour **contrer les déficits d'entretien préventif et correctif**. Un plan de maintenance des barrages a aussi été mis en place et un programme d'entretien préventif a été aménagé.



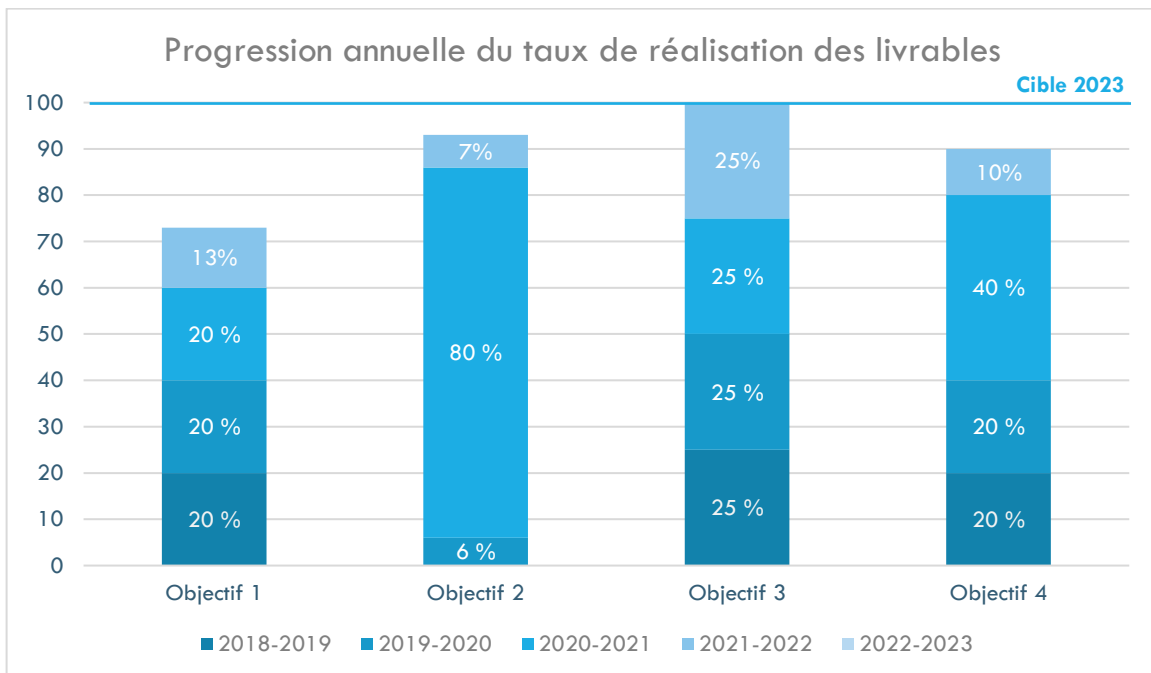
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.






Faits saillants


Voici les principales réalisations de 2021-2022 en lien avec les objectifs de l'orientation 4 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau

 En 2021-2022, près de 2,5 M\$ ont été investis dans la **protection et la gestion de la ressource en saumon**, la recherche, l'aménagement d'habitats, dans le cadre du [Programme de valorisation, d'aménagement et de restructuration des habitats du saumon atlantique](#), et d'infrastructures de pêche, ainsi que dans la promotion de l'activité, le [volet pêche au saumon du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2012-2022](#) (mesure 4.1.2) pour lequel le [MELCCFP](#) a attribué 12 M\$. De plus, selon le bilan 2021 de l'exploitation du saumon au Québec, les nouvelles mesures découlant du plan de gestion ont permis de protéger les grands saumons, tout en maintenant les retombées économiques associées à la pêche sportive de l'espèce. À ce sujet, 2021 constitue une année record au niveau de la fréquentation, avec 75 435 jours-pêche.

Le [Programme de soutien à l'industrie de la pêche hivernale](#) du [MELCCFP](#) a permis de soutenir huit entreprises en 2021-2022, pour un montant total de 104 920 \$ en aide financière, dans le but de moderniser les installations (cabanes de pêche) et de renouveler des équipements de pêche. Le [Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé](#), quant à lui, n'a pas été reconduit. Rappelons que ces programmes découlent du **Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022** (mesure 4.1.2), pour lequel le [MELCCFP](#) a accordé 4 M\$ au **volet pêche sportive** pour la période 2018 à 2023.


Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial

 Le **Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre (GES)** (mesure 4.2.1) et le **Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal** (mesure 4.2.2), issus du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et financés par le Fonds vert, ont pris fin en 2020-2021. Rappelons que ces programmes ont été fermés en 2018-2019 à la suite de la publication, en novembre 2018, des Recommandations sur les ajustements budgétaires à apporter au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques par le Conseil de gestion du Fonds vert.




De fait, l'objectif 1 de l'orientation 4 n'a pas pu être réalisé à 100 % puisque les livrables de l'année 2018-2019 n'ont pas été réalisés en raison de la fermeture des programmes susmentionnés.

Objectif 3 : Assurer le développement des technologies liées à l'eau

 Le [Centre de recherche sur les biotechnologies marines](#) (CRBM) a pour mission de contribuer à la **croissance de la filière des biotechnologies marines par des activités de recherche** (mesure 4.3.1) et développement scientifique et de transfert industriel, notamment pour le secteur des sciences de la vie. Pour ce faire, en 2021-2022, le CRBM a financé 14 projets ce qui permet l'atteinte de l'objectif 3 de l'orientation 4. En effet, cette mesure se terminait en 2021-2022 et tous les livrables y ont été réalisés dans leur intégralité.

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau

 Le volet B du **Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative** (mesure 4.4.2) du [MELCCFP](#) est devenu un programme en lui-même. Ce dernier se nomme désormais [programme Stations de nettoyage d'embarcations](#). Il a comme objectif d'aider à lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique. Il encourage l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations. En 2021-2022, 15 projets ont été réalisés dans le cadre de ce programme ce qui représente une aide financière totale versée de 192 400 \$. Une [liste des stations de nettoyage d'embarcations](#) qui existaient en 2021 financées par l'intermédiaire du programme précédent est disponible sur le site Web du nouveau programme. Il est également possible de repérer ces stations à l'aide d'une [carte interactive](#).

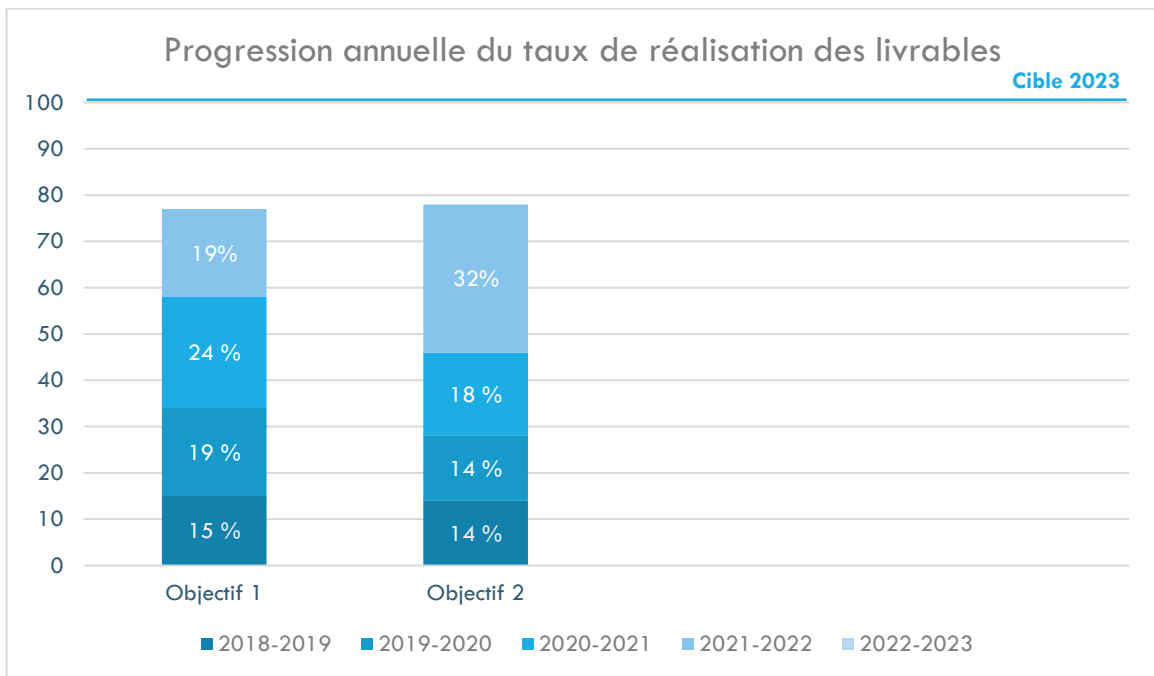
Il est important de rappeler que le volet A, Accès aux plans d'eau, du Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative, avait été suspendu en 2020-2021 pour une période indéterminée.



Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau.

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.






Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2021-2022 en lien avec les objectifs de l'orientation 5 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau

 Pour une seconde année, la comédienne Korine Côté annonçait son association à titre de porte-parole au **Mois de l'eau** (mesure 5.1.1), pour l'édition de juin 2021, ainsi qu'à la campagne nationale de **sensibilisation à la protection et à l'utilisation durable de l'eau** (mesure 5.1.4), [Pensez Bleu](#). À l'image de l'année dernière, les activités de la campagne de sensibilisation se sont déroulées tout au long de l'année pour culminer avec le [Mois de l'eau](#) au mois de juin 2021. Ce sont 181 activités qui ont été réalisées par les OBV et les organismes coordonnateurs TCR pour le Saint-Laurent lors de l'édition 2021 du [Mois de l'eau](#) qui portait sur le ruissellement. Parmi les activités réalisées par les organismes, il y a eu plusieurs capsules vidéo, des balados, des cartes interactives, des webinaires, des kiosques et des ateliers scolaires pour ne nommer que ceux-là. Les activités de l'édition 2021 ont permis à 13 036 personnes de participer aux activités en présentiel, contrairement à 3 074 personnes lors de l'édition 2020 qui a été bouleversée par la pandémie de COVID-19.

Pour renforcer les messages de la campagne [Pensez Bleu](#) dans le cadre du Mois de l'eau sans les dédoubler et permettre la diffusion de messages complémentaires, la section « [PrOtéger](#) » sur le site Web du [Mois de l'eau](#) a été mise à jour avec cinq conseils pratiques qui appellent à l'action :


- Débrancher vos gouttières;
- Planter des végétaux;
- Aménager un jardin de pluie;
- Choisir un revêtement perméable pour l'entrée;
- Aménager une bande riveraine.



Dans le cadre de la campagne de sensibilisation nationale [Pensez Bleu](#), quatre vidéos ont été produites pour diffusion à la télévision et sur les réseaux sociaux. Ces publicités ont été diffusées à 432 reprises sur le réseau des chaînes de Bell Média. La campagne a également bénéficié d'un partenariat avec l'émission Occupation double.


- La toilette, c'est pas une poubelle;
- Ne jetez-pas vos médicaments dans la toilette;
- L'évier, c'est pas un écocentre;
- Moins de pesticides, plus de plantes.

Le [ROBVQ](#) a procédé à la refonte du [Guide d'aménagement des propriétés résidentielles](#). La campagne de sensibilisation [Pensez Bleu](#) a pris fin le 31 août 2021. Rappelons que le [ROBVQ](#) est chargé de coordonner le [Mois de l'eau](#) et qu'il coordonnait également, en collaboration avec [Réseau Environnement](#) et le [Centre d'interprétation de l'eau](#) (C.I.EAU), la campagne nationale de sensibilisation sur l'eau, [Pensez Bleu](#).

 Le [MAMH](#) a lancé de juillet 2019 à juillet 2022 [Mon empreinte bleue](#) (MEB), une campagne annuelle de marketing social ayant pour objectif de conscientiser les Québécoises et les Québécois quant à leurs habitudes de consommation d'eau potable. D'ailleurs, plusieurs outils de sensibilisation ont été produits et demeurent accessibles sur le site Web du Ministère. Cette campagne complète les nombreux efforts de la [Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025](#) (SQEEP) (mesure 5.1.2) qui a, entre autres pour objectif, **la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne d'ici 2025** par rapport à l'année 2015.

Depuis, plusieurs initiatives publicitaires aux messages portant sur l'utilisation responsable de l'eau ont été prises. En 2023, le [MAMH](#) présentera de nouveaux leviers communicationnels pour soutenir la [SQEEP](#), et ce, aux fins de bonification de l'offre d'accompagnement aux municipalités et aux partenaires.

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique

 La contribution du [MELCCFP](#) à l'Expérimentation de l'Intervention [VisezEAU](#) dans les écoles a pris fin en 2021-2022. Pour cette année, 45 nouvelles fontaines [VisezEAU](#) ont pu être installées stratégiquement dans les écoles du second tiers de l'échantillon ciblé de 34 écoles primaires faisant partie des Centres de services scolaires de Portneuf, des Appalaches et des Premières-Seigneuries exposées à l'an 3 de l'Intervention.



De plus, des débitmètres intelligents ont été installés à chaque nouvelle fontaine des écoles participantes afin de récolter des données à distance et en temps réel sur les dynamiques de consommation et les répercussions des stratégies éducatives de [VisezEAU](#). Au terme de l'intervention [VisezEAU](#) ce sont 125 débitmètres qui ont été installés. Les volets éducatifs et sociaux, et la distribution de bouteilles se sont poursuivis en 2021-2022 auprès des élèves et de leurs familles ainsi que du personnel des 34 écoles participantes. Ainsi, ce sont 2 507 bouteilles qui ont été offertes en 2021-2022.

Rappelons que cette intervention a comme objectif ultime d'augmenter la consommation d'eau non embouteillée et de diminuer celle des boissons contenant du sucre chez les enfants des écoles primaires du Québec. Cela s'inscrit directement sous l'objectif de **promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique en favorisant l'utilisation de fontaines d'eau** (mesure 5.2.1) de la SQE.

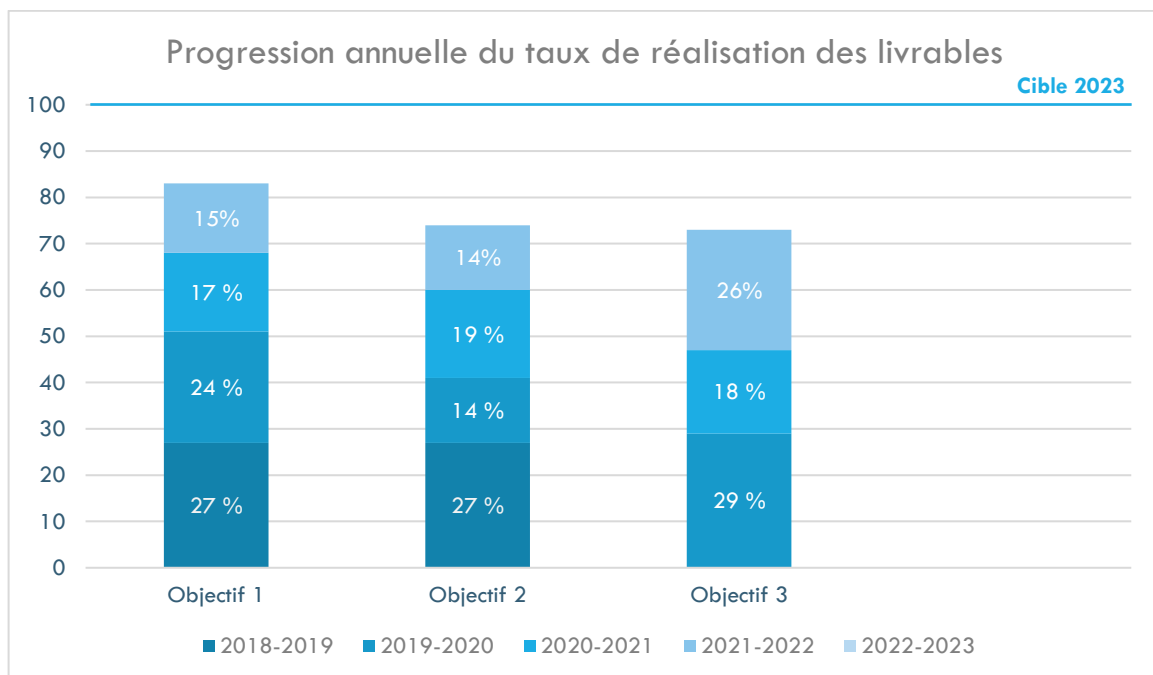


Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.







Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2021-2022 en lien avec les objectifs de l'orientation 6 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale

 Afin de **bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines** (mesure 6.1.1), le [MRNE](#), avec la collaboration du [MELCCFP](#), a développé un **outil de détection et de cartographie de l'hydrographie surfacique et linéaire à partir des données LiDAR**. Au 31 mars 2022, ces nouvelles données de connaissances ont été produites pour la presque totalité de l'ensemble du territoire méridional québécois, soit pour près de 530 000 km². Elles permettront de mieux cibler et identifier les lacs, les rivières et les ruisseaux du Québec. Avec ces développements, le Québec se hisse comme chef de file dans le domaine de la modélisation de l'hydrographie. Un comité composé de représentants des deux ministères mentionnés ci-haut est en place pour utiliser ces données afin de voir à les bonifier et à les mettre à profit pour l'élaboration d'un nouveau référentiel hydrographique gouvernemental ([Géobase du réseau hydrographique du Québec - GRHQ](#)). D'ici à ce que travail soit achevé, ce produit extrait du LiDAR est accessible sur [Forêt ouverte](#) et [Données Québec](#) pour utilisation par la clientèle forestière.

 Dans le but de **mesurer l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques** (mesure 6.1.2), notamment l'impact des sels de voirie aux stations du Réseau-rivières, 224 stations du réseau ont été échantillonnées en 2021-2022. En 2021, 155 ont été suivies sur 8 mois, soit d'avril à novembre, et 69 stations l'ont été durant toute l'année. En 2022, les stations ont été échantillonnées jusqu'en juin. Les résultats des analyses sont disponibles à partir de la banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA).


 Le [Réseau de surveillance volontaire des lacs](#) (RSVL) est un réseau de suivi extensif sur plus de 700 lacs. Afin de **bonifier les connaissances** (mesure 6.1.3), le [MELCCFP](#) met en place un nouveau réseau de lacs témoins pour le Québec méridional afin de **compléter le RSVL**.



Ce réseau permettra un suivi à long terme d'un plus grand nombre de variables de qualité de l'eau sur une plus longue période de l'année. En 2021-2022, six lacs ont été suivis dans le cadre de ce réseau de lacs témoins, soit les lacs Etchemin, Saint-Joseph, Simon, de l'Achigan, Ouimet et Memphrémagog.

Une autre façon d'améliorer les connaissances sur les lacs est l'ajout ponctuel d'analyses de variables d'intérêt aux activités de base du [RSVL](#). En 2021-2022, des analyses de cations, chlorures, pH et conductivité ont été réalisées sur plus de 190 lacs du [RSVL](#). Les données de certains suivis complémentaires des années précédentes (dureté, pH, calcium et magnésium) ont également été ajoutées dans l'Atlas de l'eau. Enfin, la modernisation de la [base de données sur les lacs et les cours d'eau](#) (LCE) s'est également poursuivie. Ceci permettra d'améliorer la qualité des informations qui sont disponibles et d'optimiser leur utilisation. En 2021-2022, 30 cartes bathymétriques ont été géoréférencées et les variables morphométriques de ces lacs ont été compilées.


Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances

 Afin d'approfondir les connaissances scientifiques sur le système Saint-Laurent, le [Réseau Québec maritime](#) (RQM) a mis en place le [projet Odysée Saint-Laurent](#), un programme de recherche et de transfert de grande envergure visant à **acquérir et transférer des connaissances scientifiques sur le milieu marin** (mesure 6.3.2). Dans le cadre de ce programme, plusieurs réalisations ont été accomplies en 2021-2022 comme :

- Deux missions océaniques fédératrices multidisciplinaires favorisant le partage d'infrastructures, d'équipement et d'expertise de recherche maritime qui ont permis le suivi scientifique du système Saint-Laurent, et ce, malgré la pandémie de COVID-19.
- Le développement du programme de temps-navire qui a facilité la mise en commun d'une vaste gamme d'expertises et de technologies pour mieux intervenir en cas d'urgences environnementales en mer, et qui a attiré de nouveaux navires de recherche, comme le [bateau Louis-Edmond Hamelin](#) de [l'Université Laval](#), dans le but de les rendre accessibles à la communauté scientifique.
- Le développement et le lancement d'un appel à projets conjoint, [RQM](#) et [Réseau Inondations InterSectoriel du Québec](#), pour promouvoir les échanges d'expertises scientifiques et les technologies pertinentes pour le domaine maritime.


Au terme de cet appel à projets, trois projets ont été retenus pour financement, soit un par le RQM et deux par Odysée Saint-Laurent. Leur description est disponible sur le [site du RQM](#).



 Dans le but de **diffuser des connaissances sur les risques liés aux inondations et sur les pratiques à privilégier pour y faire face** (mesure 6.2.4), le [ministère de la Sécurité publique](#) (MSP) a lancé une autre campagne de sensibilisation nationale, plus courte, du 14 au 31 mars 2021 qui porte sur la préparation aux sinistres. Plusieurs moyens ont été utilisés pour rejoindre le public cible, soit :

- La diffusion de publicités à la radio;
- La diffusion de publicités dans les hebdomadaires régionaux;
- La diffusion de publicités dans le guide numérique En cas de sinistre de [Protégez-vous](#);
- La diffusion de vidéos commanditées sur Facebook et YouTube;
- La diffusion de publications sur les médias sociaux du MSP, soit Twitter, Facebook et Instagram;
- La diffusion d'une page de campagne sur [Québec.ca/inondations](#);
- La diffusion d'une trousse de matériel promotionnel contenant, entre autres, les vidéos, des bannières Web et un feuillet d'information sur la préparation aux sinistres, à l'intention des municipalités et des partenaires;
- La diffusion d'un communiqué de presse annonçant le début de la campagne de sensibilisation ainsi que son porte-parole, le comédien Patrice Godin;
- Des entrevues accordées à différents médias par le porte-parole, Patrice Godin, et la publication de contenus dans ses médias sociaux personnels.

Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau

 Dans le but de **soutenir la prise de décision par des projets de recherche et de développement dans le domaine de l'eau** (mesure 6.3.2), le **Consortium de recherche dédié à l'eau** (mesure 6.3.1) – [Osmoz](#) a réalisé deux appels à projets, soit le premier en juin 2021 et le deuxième de septembre à décembre 2021. Dans le cadre du premier appel qui portait sur « la qualité de l'eau en milieu naturel : vers une meilleure gouvernance pour des solutions à large échelle », les quatre projets ci-dessous ayant un budget total de 525 909 \$ ont été retenus pour financement :

- État de santé des lacs du Québec méridional défini par le microbiome et leurs réponses aux perturbations;
- Mise au point d'une méthode représentative de caractérisation, d'identification et de quantification des microplastiques dans les eaux usées municipales;
- Mon propre puits en Estrie;



- Projet « NANI-NAPI » : Quantification des apports en azote et en phosphore vers les cours d'eau pour les municipalités régionales de comté et les municipalités du Québec.

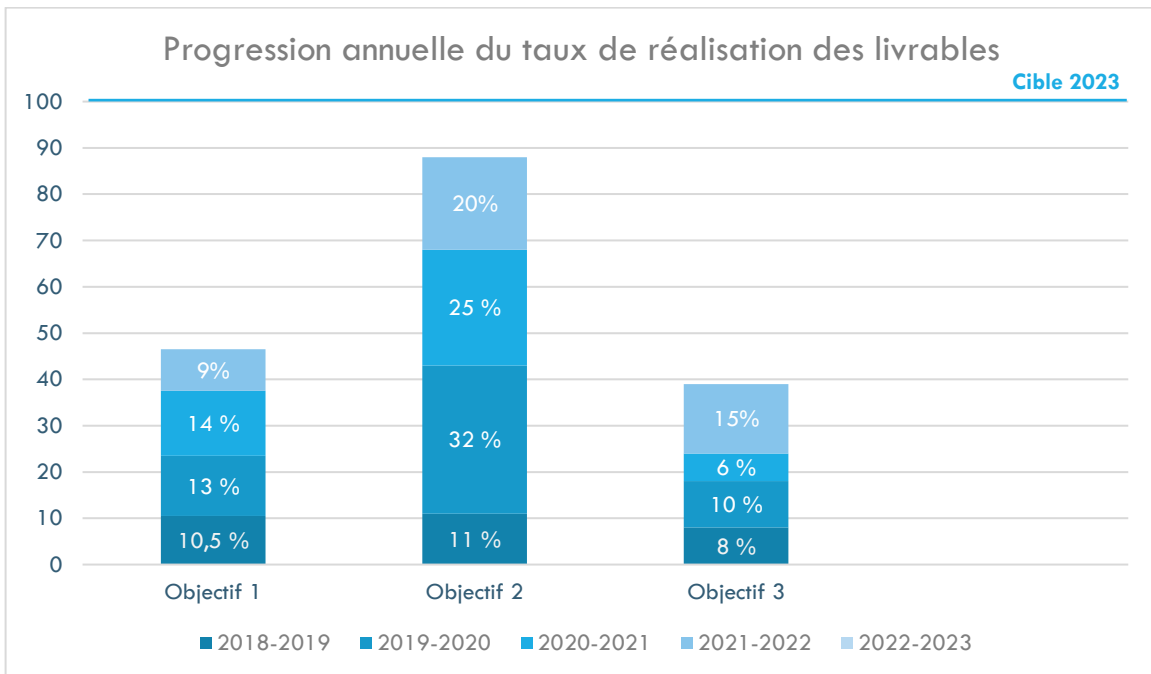
Pour plus de détails concernant ces projets, leurs [fiches descriptives](#) et les équipes qui en sont responsables sont disponibles sur le site Web d'[Osmoz](#). Enfin, au terme du second appel à projets ayant comme thématique « Les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau et l'état des écosystèmes aquatiques », un projet d'une valeur de 99 000 \$ a été retenu pour financement.

Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec.

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau.

Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.






Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2021-2022 en lien avec les objectifs de l'orientation 7 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : **Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec**


 En 2021-2022, le **Forum d'action sur l'eau** (mesure 7.1.3) a tenu cinq rencontres en mai, juin, septembre et décembre 2021 ainsi qu'en février 2022. Forts de l'exercice de concertation émanant de ses activités, les membres du [Forum](#) sont parvenus à regrouper les fruits des travaux des groupes de travail dans une publication [Actions concertées sur l'eau 2022](#). Celle-ci fait état des premières retombées concrètes de cette concertation ainsi que des pistes de réflexion pour une meilleure gestion des ressources en eau et des milieux humides et hydriques. Cette première publication se veut donc un exercice de synthèse des principaux thèmes abordés par les groupes de travail et le résultat d'une démarche visant la recherche de consensus entre les différentes autorités concernées.

Rappelons que le [Forum d'action sur l'eau](#) remplace le Conseil québécois de l'eau (mesure 7.1.3) et qu'il s'agit d'un lieu de concertation des principaux acteurs de l'eau. Le [Forum](#) vise ainsi à renforcer la coordination de l'action gouvernementale et à mieux arrimer les priorités du gouvernement à celles des acteurs locaux et régionaux. Pour ce faire, **sept groupes de travail** sur les sujets ci-dessous ont été créés afin d'élaborer des recommandations et des mesures à prendre pour renforcer la protection de l'eau :

- Protection des plans d'eau et accès aux plans d'eau;
- Contrôle des plantes aquatiques exotiques envahissantes;
- Assainissement des eaux usées et nouvelles technologies d'assainissement;
- Production et diffusion des connaissances sur l'eau;
- Conciliation de l'aménagement du territoire et de la gestion intégrée de l'eau;
- Sensibilisation et communication relatives à l'eau;
- Étiages sévères et disponibilité de l'eau;
- Pollution par les microplastiques;
- Pollution diffuse.




Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau

 Afin de **favoriser des partenariats structurants** (mesure 7.2.4), le [ROBVQ](#), les sept OBV adjacents à la rivière des Outaouais et la [TCR du Haut-Saint-Laurent – Grand-Montréal](#), avec l'implication de l'ensemble des acteurs de l'eau de la zone, ont tenu quatre ateliers sur la priorisation des problématiques pour la rivière des Outaouais les 1^{er}, 7, 8 et 20 avril 2021. Au terme de ces ateliers, les trois problématiques suivantes ont été priorisées :

- La qualité de l'eau;
- Les inondations;
- La dégradation des milieux humides/des habitats fauniques et floristiques.

Deux rencontres de concertation entre les partenaires ont également eu lieu les 17 mai et 28 juillet 2021 concernant le choix de l'organisme mandataire de la Table de concertation de la rivière des Outaouais. À la suite de quoi, un processus de sélection d'un organisme mandataire a été amorcé à l'automne 2021. Enfin, le travail de rédaction du diagnostic des problématiques du bassin versant de la rivière des Outaouais a débuté.

Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants

 Le [Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau](#) (PSREE) a pris fin le 31 mars 2022. Le [PSREE](#) visait à **soutenir la réalisation d'actions inscrites dans les PDE et les PGIR** (mesure 7.3.1) en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et une meilleure protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques. Trois appels à projets ont été réalisés dans le cadre de ce programme. Ainsi, ce sont 157 demandes d'aide financière qui ont été déposées lors de ces appels à projets. Au terme de leur analyse, ce sont 47 projets découlant de 87 actions inscrites dans un PDE en lien avec une problématique prioritaire qui ont été financés par le [PSREE](#) pour une aide financière totale de près de 2,57 M\$.




Les projets financés sont répartis dans 25 zones de gestion intégrée de l'eau par bassins versants et dans 15 régions administratives du Québec. Les projets financés se classent en trois types de projets principaux :

- Acquisition de connaissances (25);
- Sensibilisation et informations (10);
- Intervention terrain, entretien et infrastructure (12).

Pour consulter les tableaux des projets financés dans le cadre des trois appels à projets du [PSREE](#) :

- [Liste des projets retenus du 1^{er} appel à projets;](#)
- [Liste des projets retenus du 2^e appel à projets;](#)
- [Liste des projets retenus du 3^e appel à projets.](#)

 Dans la mesure **instaurer des mesures liées à la protection du territoire maritime et de ses écosystèmes dans le cadre du Fonds bleu** (mesure 7.3.2), le [Fonds d'action Saint-Laurent](#) (FASL) gère et administre le [Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent](#) (PBM) ainsi que le [Programme Affluents Maritimes](#) (PAM) pour le [ministère des Transport et de la Mobilité durable](#) (MTMD). En 2021-2022, 31 projets, dont 9 en zone marine et 22 en zone fluviale, ont été financés dans le cadre du [PBM](#) pour une aide financière de 549 370 \$. Le [PAM](#) a, quant à lui, permis de financer 18 projets, ce qui représente une aide financière totale de 743 462 \$ en 2021-2022. Parmi ces 18 projets, 14 se déroulent sur des affluents non navigables du Saint-Laurent et 4 ont lieu sur un affluent navigable ou tributaire d'un affluent navigable. Au total, ces deux programmes ont permis de financer 49 projets pour 1 072 438 \$ octroyés en aide financière l'année dernière.

Il est important de rappeler que le Fonds bleu a pris fin le 31 mars 2020, mais que les deux programmes susmentionnés se poursuivent dans le cadre de la nouvelle vision maritime, soit [Avantage Saint-Laurent](#).

Budgets du Plan d'action 2018-2023



Tableau de l'avancement des budgets

<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2021-2022</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</i>	<i>143 287 508 \$</i>	<i>19 392 593 \$</i>	<i>81 107 044 \$</i>	<i>57 %</i>
<i>Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés</i>	<i>32 000 000 \$</i>	<i>4 900 000 \$</i>	<i>18 800 000 \$</i>	<i>59 %</i>
<i>Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante</i>	<i>2 569 608 \$⁵</i>	<i>632 821 \$</i>	<i>2 451 051 \$</i>	<i>95 %</i>
<i>Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire</i>	<i>71 660 500 \$⁶</i>	<i>3 518 011 \$</i>	<i>25 103 197 \$</i>	<i>35 %</i>
<i>Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie</i>	<i>37 057 400 \$</i>	<i>10 314 761 \$</i>	<i>34 752 796 \$</i>	<i>94 %</i>

⁵ Le budget de la mesure 1.2.3, Sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits, a été bonifié pour les années financières 2021-2022 et 2022-2023. Par conséquent, elles ont été retirées du budget révisé de l'objectif 1.2.

⁶ Le crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées résidentielles de la mesure 1.3.1 a été reconduit pour 5 ans en 2022. Cela a pour effet d'augmenter le budget prévisionnel 2022-2023 associé à l'objectif 1.3.



<i>Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques</i>	<i>91 633 800 \$</i>	<i>15 294 605 \$</i>	<i>69 003 336 \$</i>	<i>75 %</i>
<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2021-2022</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques</i>	31 621 300 \$	4 990 356 \$	27 880 242 \$	88 %
<i>Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire</i>	6 625 000 \$ ⁷	645 391 \$	5 229 413 \$	79 %
<i>Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques</i>	40 760 000 \$ ⁸	7 993 000 \$	25 507 000 \$	63 %
<i>Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes</i>	12 627 500 \$ ⁹	1 665 859 \$	10 386 680 \$	82 %
<i>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</i>	<i>114 957 237 \$</i>	<i>12 364 891 \$</i>	<i>71 597 560 \$</i>	<i>62 %</i>
<i>Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau</i>	7 510 237 \$ ¹⁰	2 166 320 \$	3 338 704 \$	44 %
<i>Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau</i>	61 747 000 \$ ¹¹	8 408 571 \$	47 208 856 \$	76 %
<i>Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages</i>	45 700 000 \$	1 790 000 \$	21 050 000 \$	46 % ¹²

⁷ Le budget de la mesure 2.2.2, Protéger les espèces en situation précaire, a été révisé à la baisse en 2019-2020 par le MFFP.

⁸ Le budget de la mesure 2.3.1, Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité, a été révalidé en 2019-2020 et il correspond bel et bien à ce qui a été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

⁹ Le budget de la mesure 2.4.3, Bonifier le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques, a été revu légèrement à la hausse pour 2021-2022, ce qui augmente le budget prévisionnel de l'objectif 2.4 dans son ensemble.

¹⁰ Les prévisions budgétaires de la mesure 3.1.3 étaient basées sur une hypothèse du nombre de projets retenus pour financement dans le cadre des appels à projets du Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales. Maintenant que le programme est fermé et que le nombre de projets est déterminé, il est plus facile d'estimer les budgets annuels. De fait, les budgets prévisionnels de la mesure 3.1.3 ont été corrigés, ce qui diminue le budget prévisionnel de l'objectif 3.1.

¹¹ La mesure 3 du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie, rendu public le 3 avril 2020, vise à bonifier d'un montant de 8 M\$ l'aide financière accordée par le MAMH aux organismes municipaux pour l'actualisation de leur cartographie des zones inondables. De fait, les budgets prévisionnels de la mesure 3.2.3 ont été revus à la hausse, ce qui augmente aussi les budgets prévisionnels de l'objectif 3.2.

¹² La Direction générale des barrages a mis en place une priorisation et un portefeuille de projets permettant de réaliser les projets en lien avec la mission de l'organisation. Or, plus d'une centaine de projets se sont ajoutés depuis et il n'est plus nécessaire de suivre le plan de rattrapage initialement établi pour la portion déficit de la mesure 3.3.1. De fait, les budgets de l'objectif 3 ne seront pas utilisés dans leur intégralité.



<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2021-2022</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</i>	<i>105 886 808 \$</i>	<i>17 230 325 \$</i>	<i>56 989 039 \$</i>	<i>54 %</i>
<i>Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau</i>	16 180 000 \$	4 000 000 \$	16 050 461 \$	99 %
<i>Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial</i>	81 257 187 \$ ¹³	11 905 325 \$	32 534 484 \$	40 %
<i>Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau</i>	4 000 000 \$	1 000 000 \$	4 000 000 \$	100 %
<i>Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau</i>	4 449 621 \$ ¹⁴	325 000 \$	4 404 094 \$	99 %
<i>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</i>	<i>3 445 000 \$</i>	<i>225 000 \$</i>	<i>3 620 637 \$</i>	<i>105 %</i>
<i>Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau</i>	1 745 000 \$	225 000 \$	1 920 637 \$ ¹⁵	110 %
<i>Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique</i>	1 700 000 \$	0 \$	1 700 000 \$	100 %

¹³ Les budgets des mesures 4.2.1 et 4.2.2, Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES et Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal, ont été réduits de 5 M\$ et de 30 M\$ respectivement en 2019-2020 étant donné les nombreuses interruptions des programmes.

¹⁴ Le budget de la mesure 4.4.2 est ajusté annuellement. En effet, le programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR) permet la réalisation de projets sur deux ans, ce qui fait que les ajustements apportés aux budgets prévus sont dus à la répartition en montants prévus pour la première année et pour la deuxième année.

¹⁵ Aucun budget n'était prévu pour mettre en œuvre la mesure 5.1.3, Appuyer le recours à des technologies et des techniques novatrices permettant de meilleures performances environnementales des entreprises. En revanche, des dépenses ont été engagées pour sa mise en œuvre durant les quatre dernières années, ce qui fait que les dépenses de l'objectif 5.1 sont plus élevées que le budget prévisionnel.



<i>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</i>	<i>34 810 730 \$</i>	<i>4 022 044 \$</i>	<i>24 890 575 \$</i>	<i>71,5 %</i>
<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2021-2022</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulé du budget dépensé</i>
<i>Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale</i>	9 358 216 \$	1 806 505 \$	8 300 386 \$	89 %
<i>Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances</i>	24 252 514 \$ ¹⁶	1 815 539 \$	15 925 188 \$	66 %
<i>Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau</i>	1 200 000 \$	400 000 \$	665 000 \$	55 %

¹⁶ Le budget de la mesure 6.2.2, Poursuivre la mise à jour de l'Atlas hydroclimatique, a été révisé à la hausse en 2020-2021 et 2021-2022.



Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau				
	49 365 090 \$	2 875 268 \$	41 050 319 \$	83 %
Objectif	Budget révisé 2018-2023	Dépenses réelles 2021-2022	Cumulatif des dépenses réelles	Pourcentage cumulatif du budget dépensé
<i>Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec</i>	34 402 500 \$ ¹⁷	55 476 \$	31 825 476 \$	92,5 %
<i>Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau</i>	1 462 590 \$	309 728 \$	698 575 \$	48 %
<i>Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants</i>	13 500 000 \$ ¹⁸	2 510 064 \$	8 526 268 \$	63 %
<i>Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE)</i>	5 000 000 \$	683 918 \$	2 778 569 \$	56 %
Total	548 386 173 \$	72 088 643 \$	351 037 078 \$	64 %

¹⁷ Les budgets prévisionnels 2021-2022 et 2022-2023 de la mesure 7.1.2, Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau, n'étaient pas disponibles en 2020-2021. De fait, ils ont été ajustés à la hausse en 2021-2022, ce qui a pour effet d'augmenter le budget prévisionnel de l'objectif 7.1.

¹⁸ Le Fonds bleu ayant pris fin au 31 mars 2020, une entente a été signée pour la période 2020-2021 à 2022-2023 à hauteur de 4,5 M\$ pour la gestion des deux programmes qui composent la mesure 7.3.2. Cela a pour effet d'augmenter le budget prévisionnel de l'objectif 7.3.

Annexe -
Résultats des 9 cibles
stratégiques de la SQE

ANNEXE 1 : Tableau résumé des indicateurs de suivi des neuf cibles de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, réalisé par l'ISQ

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 1. ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LA POPULATION		
1.1 Pourcentage des municipalités du Québec responsables d'un réseau de distribution d'eau potable qui ne fait pas l'objet d'un avis d'ébullition ou de non-consommation en vigueur depuis plus d'un an.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	98,5 % des municipalités (2021).
1.2 Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	82,9 % des OMAEU conformes (31 mars 2022).
ORIENTATION 2. PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
2.1 Indicateur en développement.	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la <i>Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques</i> en 2017.	Aucune donnée jusqu'à présent.
ORIENTATION 3. MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES LIÉS À L'EAU		
3.1 Pourcentage des municipalités locales qui disposent d'un plan de sécurité civile respectant les exigences établies dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises (100 %) ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	80,3 % des municipalités (2020).



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 4. MISER SUR LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'EAU		
4.1 Retombées économiques liées aux secteurs du transport par eau, de la pêche commerciale, de l'aquaculture, de la préparation et du conditionnement de poissons et fruits de mer, de la fabrication de boissons gazeuses et de glace et de la construction de navires et d'embarcations.	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	Les six secteurs de l'eau représentent 0,25 % du PIB total du Québec (2018), ce qui correspond à une augmentation de 0,04 % par rapport à l'année dernière.
ORIENTATION 5. PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU		
5.1 Pourcentage de réduction de la quantité d'eau potable distribuée par personne par jour par rapport à l'année de référence 2015.	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	521 litres (2020), soit une diminution de 9,1 % par rapport à 2015.
ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU		
6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<p>2 318 abonnés au PCE (30 juin 2022), soit une augmentation de 174 abonnés par rapport à 2020-2021 comparativement à une augmentation de 489 abonnés entre 2019-2020 et 2020-2021.</p> <p>44 313 connexions au PCE (30 juin 2022), soit une augmentation de 13 786 connexions par rapport à 2020-2021 comparativement à une augmentation de 10 401 connexions entre 2019-2020 et 2020-2021.</p> <p>643 123 pages vues (30 juin 2022), soit une augmentation de 127 691 pages par rapport à 2020-2021 comparativement à une augmentation de 169 746 pages entre 2019-2020 et 2020-2021.</p>



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU		
<p>6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).</p>	<p>À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.</p>	<p>252 sites de collaboration (30 juin 2022), soit une augmentation de 13 sites comparativement à une augmentation de 70 sites entre 2019-2020 et 2020-2021.</p> <p>24 188 Mo de documents stockés (30 juin 2022), soit une augmentation de 4 974 Mo par rapport à 2020-2021 comparativement à une augmentation de 12 979 Mo par rapport à 2019-2020.</p>
ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU		
<p>7.2 Pourcentage des MRC qui ont tenu compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils d'aménagement du territoire (schéma d'aménagement et de développement – SAD).</p>	<p>À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.</p>	<p>Données à venir.</p>
<p>7.1.1 Financement et ressources alloués aux organismes de bassins versants.</p>	<p>À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.</p>	<p>Contribution financière annuelle du gouvernement : 9,65 M\$ en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ainsi que 9,66 M\$ en 2021-2022.</p> <p>Ressources et contribution des fonds de contrepartie : 8,7 % en 2021-2022.</p>



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU		
7.1.2 Cadre législatif et outils réglementaires adaptés à la gestion intégrée de l'eau et à l'échelle du bassin versant - prise en compte des préoccupations contenues dans les plans directeurs de l'eau (PDE) lors de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	Aucun PRMHH n'a été approuvé par le MELCCFP (31 mars 2022).
7.1.3 Implication et mobilisation des acteurs au sein des organismes de bassins versants - répartition des secteurs dûment représentés au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants.	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	Secteur municipal : 31,4 %. Secteur communautaire et environnemental : 31,3 %. Secteur économique : 28,2 %. Autres secteurs : 7,0 %. Secteur autochtone : 2,0 %.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 